Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260303-20260214-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

20260214

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 06/03/2026
Et Publication du : 06/03/2026

L'an 2026, le 3 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, Mme JOSSET Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à M. DESBAN Jean-François, Mme LEMOINE Stéphanie à M. GRIGNON Michel, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia
Absent(s) : M. SOUCHET Frédéric, M. DANIELO Philippe, M. TROLEZ Ronan
A été nommé(e) secrétaire : Mme BRULE Delphine

2026-02-14 – Questembert communauté : fonds de concours ADS

L'adjointe aux finances présente la répartition du fonds de concours ADS sur la communauté de communes. Elle rappelle que le Conseil municipal délibère chaque année sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'état de l'ADS (autorisation du droit des sols).
Les communes devant présenter un projet en investissement pour percevoir ce fonds de concours, il sera proposé de l'affecter au remplacement de l'éclairage de la salle de sports, les travaux s'élevant à 35 702.45€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de solliciter un fonds de concours de 13 000€ à Questembert Communauté pour le remplacement de l'éclairage de la salle de sports.

Travaux d'Eclairage de la salle de sports			
Dépenses		**Recettes**	
Eclairage de la salle de sports	35 702,45 €	Fonds de concours	13 000,00 €
		Autofinancement	22 702,45 €
TOTAL	**35 702,45 €**	**TOTAL**	**35 702,45 €**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260303-20260214-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

